



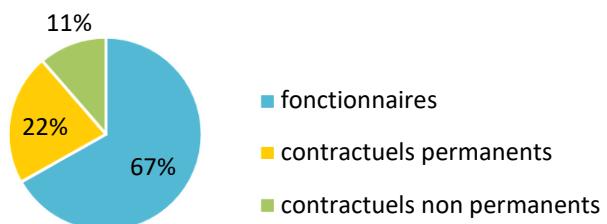
COMMUNE DE CHARENTON LE PONT

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales.fr des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région d'Île-de-France.

Effectifs

→ **654 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024**

- > 437 fonctionnaires
- > 143 contractuels permanents
- > 74 contractuels non permanents



→ **5 % des contractuels permanents en CDI**

→ **3 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité**

→ **Précisions emplois non permanents**

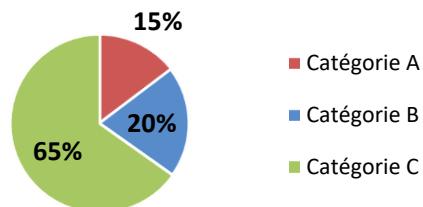
- ⇒ 2 contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 8 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

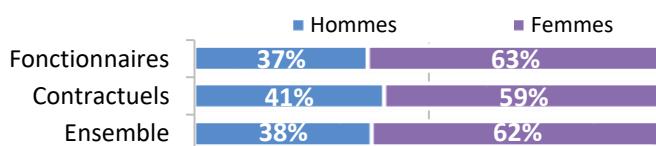
→ **Répartition par filière et par statut**

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	22%	14%	20%
Technique	36%	24%	33%
Culturelle	9%	16%	11%
Sportive	1%	3%	1%
Médico-sociale	13%	13%	13%
Police	5%		4%
Incendie			
Animation	12%	31%	17%
Total	100%	100%	100%

→ **Répartition des agents par catégorie**



→ **Répartition par genre et par statut**

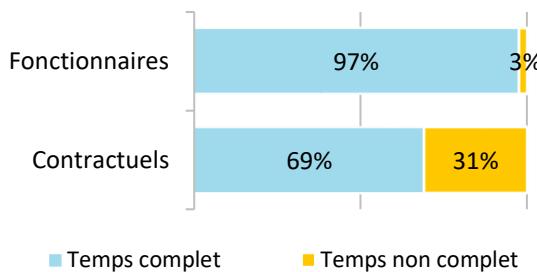


→ **Les principaux cadres d'emplois**

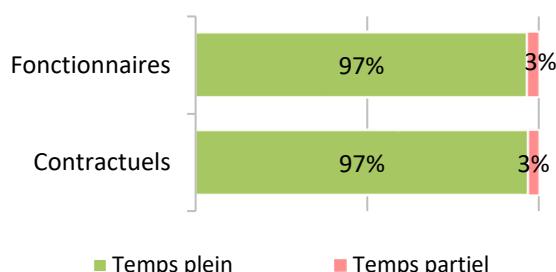
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	26%
Adjoints d'animation	15%
Adjoints administratifs	11%
Attachés	6%
Assistants d'enseignement artistique	5%

— Temps de travail des agents permanents

► Répartition des agents à temps complet ou non complet



► Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



► Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	11 fonctionnaires TNC	44 contractuels TNC
Culturelle	24%	83%
Animation	0%	57%
Technique	1%	0%

► Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

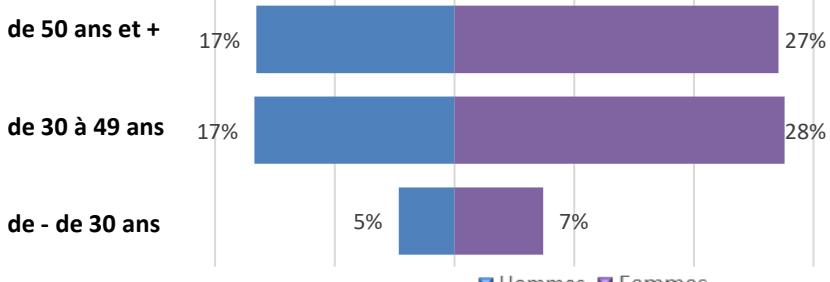
1% des hommes à temps partiel
5% des femmes à temps partiel

— Pyramide des âges

► En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	48,98
Contractuels permanents	37,43
Ensemble des permanents	46,13
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	40,54

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

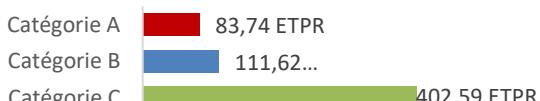
— Équivalent temps plein rémunéré

► 651,82 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 446,13 fonctionnaires
- > 151,82 contractuels permanents
- > 53,87 contractuels non permanents

1 186 312 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie



— Positions particulières

- > Un agent mis à disposition dans une autre structure
- > 7 agents en congés parental
- > 57 agents en disponibilité

- > 9 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > Un agent détaché au sein de la collectivité
- > 13 agents détachés dans une autre structure
- > Un agent dans une autre situation (disponibilité d'office, congés spécial ou hors cadre)

Mouvements

- En 2024, 34 arrivées d'agents permanents et 117 départs

11 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023	Effectif physique au 31/12/2024
663 agents	580 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024

Fonctionnaires	⬇️	-9,9%
Contractuels	⬇️	-19,7%
Ensemble	⬇️	-12,5%

Évolution professionnelle

- 3 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 100% des nominations concernent des femmes

- 5 lauréats d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommés

dont 80% des nominations concernent des femmes

- 201 avancements d'échelon et 34 avancements de grade

Sanctions disciplinaires

- 6 sanctions disciplinaires prononcées en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1er groupe	3	0
Sanction 2ème groupe	1	0
Sanction 3ème groupe	0	1
Sanction 4ème groupe	0	1

- Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats dont remplaçants	46%
Départ à la retraite	19%
Détachement	12%
Congé parental	5%
Démission	4%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	88%
Remplacements (contractuels)	12%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

- 1 lauréat d'un examen professionnel nommé

Aucune nomination concerne des femmes

- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2024)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	67%
Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	17%
Incorrectness, violences, insultes, harcèlement moral	17%

Budget et rémunérations

► Les charges de personnel représentent 48,1 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	65 430 224 €	Charges de personnel*	31 473 002 €	Soit 48,1 % des dépenses de fonctionnement
<i>* Montant global</i>				

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	20 520 065 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	4 026 961 €	
IFSE :	2 132 071 €	1 661 222 €
CIA :	109 913 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	670 937 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	68 160 €	
SFT (<i>titulaire uniquement</i>) :	123 049 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €	

► Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	54 705 €	46 788 €	40 221 €	33 963 €	31 845 €	27 722 €
Technique	65 804 €	55 194 €	43 686 €	38 906 €	30 795 €	27 032 €
Culturelle	44 571 €	39 085 €	37 676 €	29 624 €	31 301 €	s
Sportive			37 829 €	35 477 €		
Médico-sociale	46 392 €	34 548 €	34 285 €	28 830 €	30 536 €	27 054 €
Police				s	47 872 €	
Incendie						
Animation			33 436 €		27 623 €	26 498 €
Toutes filières	52 298 €	42 879 €	37 485 €	33 048 €	31 825 €	26 844 €

*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

► La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 19,62 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	19,17%
Contractuels sur emplois permanents	21,15%
Ensemble	19,62%

- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ 22926,83 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ⇒ 753 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ⇒ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

► IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	9 254 €	289 €	3%	9 967 €	228 €	2%	8 144 €	307 €	4%	10 746 €	210 €	2%
Catégorie B	4 980 €	224 €	4%	5 179 €	232 €	4%	4 443 €	198 €	4%	5 900 €	180 €	3%
Catégorie C	2 174 €	178 €	8%	2 485 €	174 €	7%	1 568 €	142 €	8%	1 371 €	130 €	9%

*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

Cette année, 2 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

Absences

- En moyenne, 18,4 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

- > En moyenne, 5,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,86%	1,56%	3,29%	1,27%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	5,04%	1,56%	4,18%	1,27%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	6,13%	2,84%	5,32%	1,27%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 94,0 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

- **36 accidents du travail déclarés au total en 2024**
- > 5,5 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 34 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

5 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ 2 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent
- ⇒ 3 travailleurs handicapés fonctionnaires
- ⇒ 1 travailleur handicapé en catégorie A, 2 en catégorie B, 2 en catégorie C

Prévention et risques professionnels

- **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité
2 conseillers de prévention

- **FORMATION**
69 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : **7 698 €**
Coût par jour de formation : **112 €**

- **DÉPENSES**
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : **18 900 €**

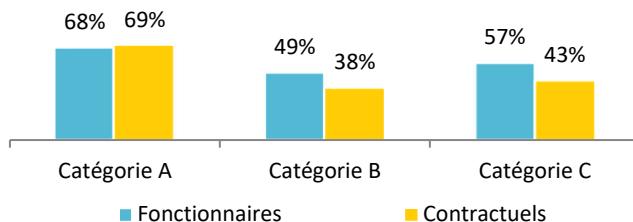
- **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : **2019**

Formation

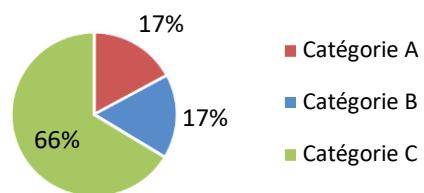
En 2024, 54,3% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



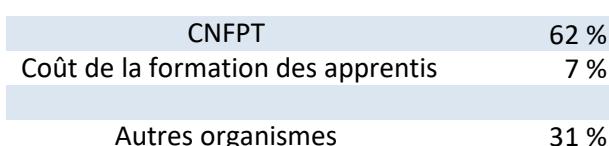
1 398 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique

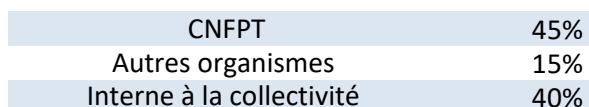


Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :
> 2,4 jours par agent

Répartition des dépenses de formation



Répartition des jours de formation par organisme



Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	45 242 €	9 213 €
Montant moyen par bénéficiaire	181 €	51 €

Relations sociales

Jours de grève

12 jours de grève recensés en 2024

Comité Social Territorial

5 réunions en 2024 dans la collectivité
3 réunions de la F3SCT

— Précisions méthodologiques —

► 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

► 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

*Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons**

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

► En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

— Réalisation —

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.